Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 06 mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 29 février 2024, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Catherine FEVRIER étant secrétaire de séance.

Membres	29
Présents	22
Représentés	6
Votants	28
Exprimés	26
Pour	26
contre	0

Délibération n°2024/6
En date du 06 mars 2024
Portant sur :
AIXE TELETHON – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Présents :
Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Patrick BENAYOUN, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Stéphanie MERCIER, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID.
Représentés : Monsieur Xavier ABBADIE par Monsieur Patrice POT, Monsieur François VENEL par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Christelle THORÉ par Madame Monique LE GOFF, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine POTTIER par Monsieur Cyrille PARRE.

Monsieur Cyrille PARRE et Monsieur Michaël RUIZ-OLID ne prennent pas part au vote.

Dans le cadre de son soutien actif, la Commune verse chaque année des subventions aux associations dans la mesure où leurs activités ou manifestations ont un intérêt public local. Ces subventions peuvent être apportées sur le fonctionnement général de l'association ou de façon ponctuelle pour des projets particuliers par l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

AIXE TELETHON est une association aixoise nouvellement créée qui a pour objet de collecter des fonds au profit de l'association AFM TELETHON via la coordination d'animations avec différent partenaires (associations, collectivités locales, professionnels, particuliers…) ainsi que par les bénéfices réalisés sur la vente de produits divers.

Afin de favoriser le démarrage de cette association, il est proposé à l'Assemblée l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € à l'Association AIXE TELETHON

A AIXE SUR VIENNE, le 06 mars 2024

Le Maire
René ARNAUD

Transmis le : 07 mars 2024
Publié le : 07 mars 2024

Mis en ligne le 14 mars 2024.